



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 070-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.92

Déposée le : 13.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)
Ryser (Seftigen, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Économiser des ressources grâce à la récupération de chaleur

Le potentiel que représente la récupération de chaleur est important, car il s'agit d'une technologie assez basique qui permet de réaliser de précieuses économies d'énergie et qui a l'avantage d'être rentable, que ce soit sous la douche, en cuisine ou dans les domaines de la création de chaleur industrielle et des rejets thermiques. Cette énergie susceptible d'être économisée ne nécessite aucun moyen de production préalable. D'où l'intérêt de la récupération de chaleur qui pourrait contribuer à une plus grande diversification de l'approvisionnement énergétique.

Malheureusement, la récupération de chaleur reste très peu connue. On continue plutôt à mettre l'accent sur la production d'énergie et non sur l'efficacité énergétique. Or, il faudrait que cela change si l'on veut que le canton de Berne se positionne en que tant que canton soucieux de promouvoir une technologie intelligente et porteuse d'avenir. D'autant que le canton de Berne recèle des entreprises qui se sont spécialisées dans le domaine de la récupération de chaleur. Les fournisseuses et fournisseurs de ces technologies sont même leaders dans leur domaine de spécialisation et devraient donc dans la mesure du possible bénéficier de la considération du canton. Celui-ci pourrait, par exemple, du fait de son rôle de modèle et eu égard aux besoins qui sont les siens, contribuer au développement de ce marché, économiser par là même des quantités considérables d'énergie tout en restant fidèle au principe de rentabilité.

À noter que des fournisseuses et fournisseurs innovants proposent d'ores et déjà des solutions économiquement viables pour réutiliser la chaleur générée dans les douches de telle sorte que l'eau qui s'écoule dans les conduites soit préchauffée, ce qui réduit de 50 % la consommation d'énergie pour l'obtention d'eau chaude. C'est dire si ces économies sont impressionnantes.

Le canton de Berne pourrait s'ériger en modèle en mettant en application de manière systématique le principe de la récupération de chaleur dans ses propres bâtiments et dans ceux des entreprises externalisées. Les applications sont rentables et les technologies éprouvées. En outre,

dans la plupart des cas, les systèmes de récupération de la chaleur de l'eau chaude, des rejets thermiques et de l'air vicié s'intègrent sans problème dans les nouvelles constructions et les projets de rénovation des parties de bâtiments concernées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le système consistant à récupérer la chaleur est-il déjà utilisé dans les immeubles du canton de Berne ? Dans quelle ampleur et dans quelle proportion ?
2. Le potentiel et les technologies de récupération de la chaleur de l'eau chaude, des rejets thermiques et de l'air vicié sont-ils connus des personnes qui s'occupent de la gestion immobilière du canton de Berne et des entreprises externalisées ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt d'une part à mettre en œuvre systématiquement le principe de récupération de la chaleur lors de futures rénovations et constructions et d'autre part à jouer un rôle de modèle ?
4. Dans quels autres domaines le canton de Berne perçoit-il un potentiel de récupération de la chaleur ?

Destinataire
– Grand Conseil